



Séminaire Agricole International

Comment mieux impliquer les OP dans les programmes publics agricoles

Collectif Stratégies Alimentaires

28 novembre 2012 – Bruxelles

« L'installation des jeunes en agriculture en Région wallonne dans le cadre de la PAC : programmes publics et modalités de participation des OP »

Olivier Plunus - Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA) - Belgique



Canevas de la présentation

Intro - Présentation de la FJA

Brève présentation des programmes publics destinés aux JA

Formation

Aides à l'installation et aux investissements

Conseil et accompagnement

Rôles et modalités de participation des OP – Focus FJA

Définition des programmes (rôle « politique »)

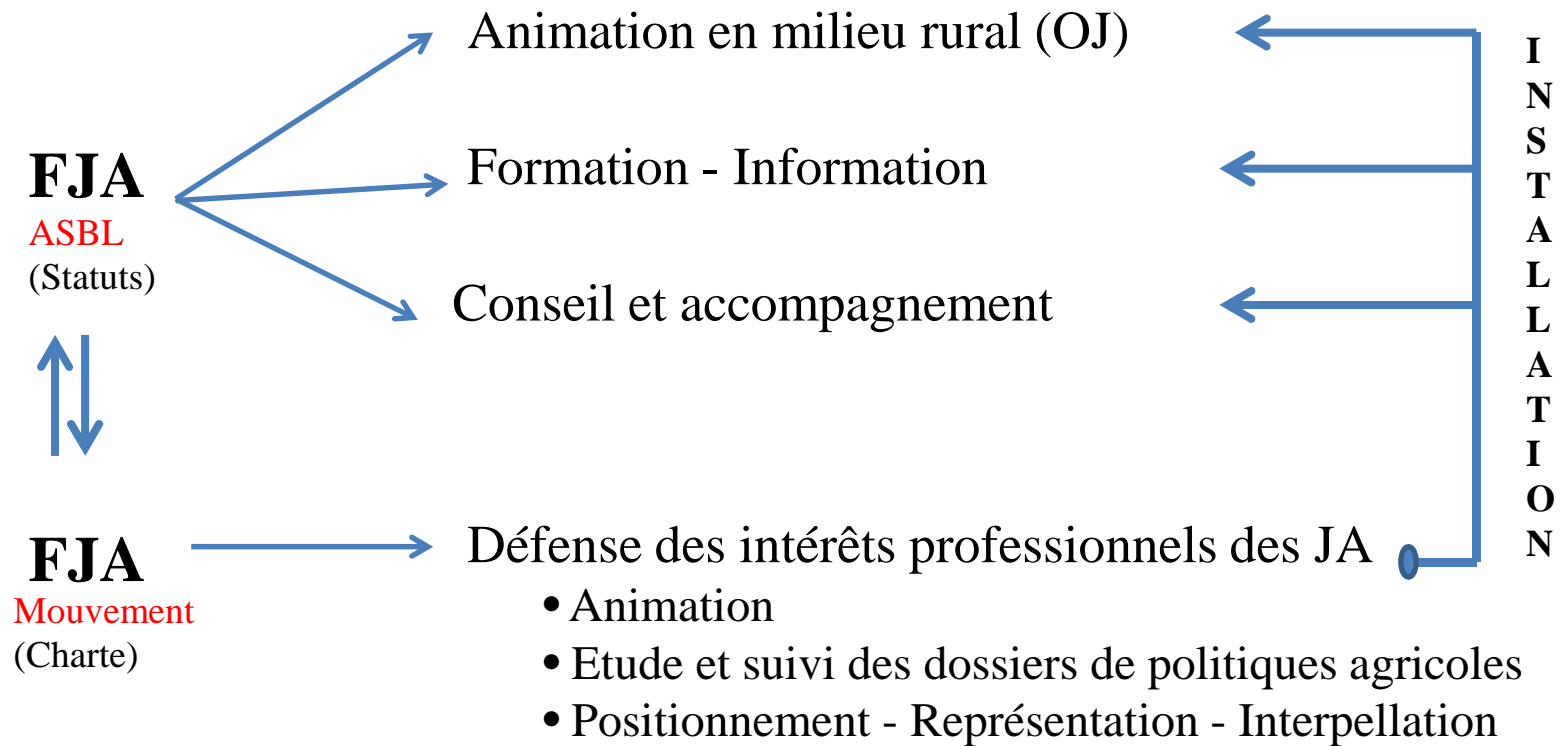
Mise en œuvre des programmes (rôle « d'opérateur » et de « gestion de projet ») : le Centre de formation et CAP-Installation

Acquis des participations, facteurs de réussite et difficultés rencontrées



Prenons en main l'agriculture de demain

Intro - Présentation de la FJA





Présentation des programmes publics vis-à-vis des JA

Lien direct avec le 2^{ème} pilier de la Politique Agricole Commune

Mesures

- de transfert des connaissances (formation –information) ,
- de services d’accompagnement et
- de soutien aux investissements

Cadre européen: Règlement UE 1698/2005

Arrêtés d’application (RW) (...) - Cofinancement

Prochaine période de programmation 2014-2020: en cours d’élaboration (...)

! L’installation des jeunes agriculteurs ne se réduit pas à ces mesures d’accompagnement!

- La prévisibilité en terme de revenu (dépend directement du 1^{er} pilier de la PAC) et
- L’accès aux moyens de production (foncier)

sont 2 leviers d’actions prioritaires , 2 conditions nécessaires si on veut rendre le métier accessible au + grand nombre dans de bonnes conditions.



Présentation des programmes publics vis-à-vis des JA

3 volets principaux concernent directement les jeunes agriculteurs:

- Action de formation (transfert des connaissances)
- Aides à l'installation et aux investissements physiques

Conditions d'accès – formes des aides

- Services de conseil et accompagnement

Les centres de consultances – les projets spécifiques



Rôles et modalités de participation des OP – Focus FJA

A. Définition des programmes (rôle « politique »)

La « **FJA - association de fait** » ou « mouvement » a pour mission principale la **défense des intérêts des jeunes agriculteurs** (article 2 Charte - objet social).

L'association de fait est gérée par ses membres (2.500) sur base d'une **Charte** qui précise:

- la structuration: «du local au national »
- le rôle des Commissions sectorielles, du Comité Directeur (48 JA répartis par province et responsables commissions) et du Bureau national (6 JA élus par le CD)



Rôles et modalités de participation des OP – Focus FJA

A. Définition des programmes (rôle « politique ») – suite

Modalités d'actions variables : en fonction des objectifs fixés, du « temps » politique et des niveaux de pouvoirs concernés:

positionnement prospectif (interne), positionnement spécifique adressé directement aux pouvoirs publics, revendications sur projets politiques en préparation ou lors de réunions techniques d'application des Règlements, avis au sein de commissions de travail, positionnement politique en réseau ou en organisation commune.

Quelques exemples (classement en fonction des niveaux politiques concernés)

Région Wallonne – Fédéral : réunion de concertation DGO-3, sollicitation ministre (courrier, interpellation via Parlement, rencontre,...), avis au sein de la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA), avis au sein de la Commission Formation, avis et positionnement en réseau (RwDR, PFSA).

UE– International: le CEJA, les collaborations ponctuelles (CSA-Appels Dakar/Chapeco)



Rôles et modalités de participation des OP – Focus FJA

B. Mise en œuvre des programmes (rôle « d’opérateur »: le Centre de formation et rôle de « gestion de projet »: CAP-Installation)

FJA « asbl - Gestion et Formation » est un **Centre de formation agréé** et a un rôle « **d’opérateur** » vis-à-vis des pouvoirs publics

Décret (12/07/2001) et Arrêté d’exécution (AGW 18/09/2008) « formation professionnelle en agriculture ».

Objets (missions): (...) promouvoir la formation professionnelle (...) post-scolaire qualifiante et continue

Types de formation

- Cours A « agriculture générale (75h)
- Cours B « reprise d’exploitation » (90h)
- Cours C « spécialisation » (20h)
- Séances d’information thématiques (2h)



Rôles et modalités de participation des OP – Focus FJA

B. Mise en œuvre des programmes (suite)

Organisation (...)

Accès – élaboration des programmes – gestion d'organisation pratique (...)

Bilan financier (2011): 110 cours (27.61 €/h) - 6.000 heures de formation

165.660 €

Stages

Accueil stagiaires – définition des objectifs de stage – agrément maître de stage – organisation suivi et évaluation (rapports de stage)

Bilan financier: 150 stages (800 €/stage):120.000 € (2011)



Rôles et modalités de participation des OP – Focus FJA

B. Mise en œuvre des programmes: rôle de « gestion de projet »: le projet CAP-Installation

Objectif: Conseil et accompagnement personnalisé (CAP) des porteurs de projets d'installation en agriculture

Modalités d'intervention:

- collecte et synthèse d'informations
- structuration du projet
- conseils techniques ou spécifiques
- rôle d'intermédiaire et de relais auprès d'organismes spécialisés
- information collective (formation continue, écoles secondaires)

Moyens d'action

Financement public ponctuel AGW– 3 ans (2011-2013)



Acquis des participations, facteurs de réussite et difficultés rencontrées

Acquis

Au niveau politique

Reconnaissance par les pouvoirs publics en tant qu'interlocuteur crédible sur les questions d'installation des jeunes agriculteurs au sens large (**acquis provisoire, remise en question continue**)

Nombreuses adaptations et modifications de projets de Règlements concernant les jeunes agriculteurs (...)

Au niveau du rôle d'opérateur de formation et de CAP-Installation

Formations gratuites pour les participants

Offre de formation diversifiées et adaptées aux demandes des bénéficiaires, gestion pratique efficace, bon réseau de formateurs

CAP-I: une demande croissante et un positionnement compris (pas de « concurrence »)

Projet pertinent pour alimenter la réflexion politique (décloisonne distinction du double rôle)



Facteurs (conditions) de réussites (+) et difficultés (-) rencontrées ... (les enjeux)

Facteurs de réussites généraux (acquis ou à acquérir)

- Un mouvement structuré sur un projet défini, des missions précisées (rôles), des priorités identifiées, des moyens à la hauteur des objectifs ... **Un programme et un plan d'actions défini**
- Une **adhésion** des membres élus de la base jusqu'au niveau « national »
- Une **implication** des responsables nationaux dans les choix décisionnels et une bonne compréhension de la complexité des problèmes et des « contraintes » de fonctionnement .
- Un **respect des procédures** internes de fonctionnement des structures.
- Un **positionnement clair** par rapport aux autres acteurs et aux pouvoirs publics.
- Une **stratégie en matière de communication** interne et externe.



Facteurs (conditions) de réussites (+) et difficultés (-) rencontrées ... (les enjeux)

Difficultés spécifiques actuellement rencontrées

Au niveau du rôle politique

- (internes) interdépendance entre les moyens de fonctionnement « asbl – gestion et formation » (rôle d’opérateur) et « politique » du mouvement
- (externes): perte d’influence par rapport aux décisions qui concernent directement l’avenir des JA; ce qui implique une « perte de confiance » des membres par rapport au travail fourni par les responsables politiques (élus et administratifs)



Facteurs (conditions) de réussites (+) et difficultés (-) rencontrées ... (les enjeux)

Difficultés spécifiques actuellement rencontrées

Au niveau du rôle d'opérateur de formation

- Implication des sections locales (et des responsables) dans la demande en matière de formation
- Implication des responsables dans la définition des priorités en matière de formation
- Attentes renforcées des pouvoirs publics par rapport au contenu des formations, à l'homogénéisation de l'offre de formation, aux modalités pédagogiques et au système d'évaluation

Au niveau du projet CAP-I

- Complexité des projets et besoins d'expertises « externes » non rémunérés.
- Service « non membres » (mais amélioration de l'image « professionnelle » de la FJA, ce qui incite les porteurs de projets ou d'autres à devenir membres) (effet indirect positif pour le mouvement)



Merci pour votre attention



F.J.A.
Fédération des jeunes agriculteurs

Preons en main l'agriculture de demain



F.J.A.
Fédération des jeunes agriculteurs

Preons en main l'agriculture de demain